

Convention Simplifiée de Formation N° 5623713

Entre les soussignés :

♦ **CEFIRC Mourenx**

1 Avenue Pierre Angot
64 150 MOURENX
Siret : 433 785 946 00032
Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès
du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE
Représenté par : M. VERDIER Marc

♦ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT SAS**

131 AVENUE JEAN MERMOZ
64140 BILLERE
Siret : 98132333000788

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 260984A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures NIVEAU 1
Objectifs	: • Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel • Comprendre les risques liés à l'activité industrielle • Comprendre les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises • Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées • Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents • Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et d'acquiescer une culture sécurité
Moyens, méthodes	: • Jeu de Questions/Réponses • Jeux de rôles et études de cas • Apports théoriques • Exercices pratiques, • Discussions, retour d'expérience
Modalités Evaluation	: Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage sous forme de test comprenant un Questionnaire à Choix Multiples et des questions ouvertes.
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 7 heures réparties sur 1 journée le 1 juillet 2026
Lieu	: CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -
Participant(s)	: HEDHRI AMINE
Intervenants	: LABROUQUERE Philippe - Numéro NDA : 72400068340
Effectif de la session	: minimum : 5 - maximum : 15

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PR	1	0	120.00 €	24.00 €	120.00 €
Total HT :						120.00 €
TVA :						24.00 €
TOTAL TTC :						144.00 €

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT - BILLERE : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à MOURENX, le 22 juin 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT SAS

Pour CEFIRC Mourenx
Marc VERDIER
Directeur

